

COMPTE-RENDU CAPD du 21/06/18

Présence de :

administration : Mme Hébrard, Dasen, M.Bonvarlet, adjoint à la dasen, Mme Saint Hilaire, secrétaire générale, M. Pipaud, chef de la division des personnels, Mme Boussarie, division des personnels,

IEN : M. Mmes Brunie, Etcheverry, Polès, Porte.

représentants des personnels :

5 SNUipp- FSU ;

3 SE- UNSA

Déclaration préalable

Points abordés : Temps partiels ; Ineat / exeat ; Passage hors classe ; Projet gouvernemental
cf PJ

1 Temps partiels annualisés à 50%

8 demandes, couplées en 4 binômes. Certain.es collègues ont été reçu.es en entretien.

1 situation reste conditionnelle, les 3 autres sont définitives.

Les élu.es SNUipp-FSU16 demandent que d'autres possibilités que la constitution de binôme soient possibles (car contraignante pour certains collègues : nécessité d'adéquation période travaillée et lieu) et à minima une information généralisée sur l'organisation: cf notre « déclaration préalable ».

Les élu.es SNUipp-FSU16 interviennent pour signaler qu'une des collègues a dû complètement modifier son projet initial tant sur le plan géographique que sur la période travaillée.

Info d'accord du tps partiel : quand ? Sous quelle forme ?

L'administration nous répond : Notification (donc envoi d'un arrêté par courrier papier) courant juin.

Sauf pour les 3 /4 temps qui, dépendant de l'organisation du tps scolaire, seront actés à la rentrée...

2 INEAT / EXEAT non compensés - Second examen

2 ineat accordés, l'un sur un poste à profil, l'autre collègue a obtenu son exeat (et dispose d'une situation médicale particulière).

Les élu.es SNUipp-FSU16 interrogent la dasen sur la possibilité qu'elle octroie à un collègue d'intégrer le dpt à l'issue d'un entretien pour poste à profil ; d'autres collègues ayant barème plus élevé... La dasen insiste sur le profilage du poste.

Pas d'exeat pour l'instant.

Les élu.es SNUipp-FSU16 rappellent les situations très compliquées que vivent les collègues et qui n'est dans l'intérêt de personne (collègue, élève, administration...); dénoncent la situation ubuesque (pas d'ineat si pas d'exeat mais pas d'ineat si pas d'exeat...).

La dasen rappelle ses contraintes budgétaires.

SNUipp-FSU16 : L'ouverture aux contractuels est-elle prévue ? Suivant quelles modalités ?

Dasen : Attente du feu vert du ministère pour moment et nombre. Rien d'arrêté pour le moment

SNUipp-FSU16 : Bilan de cette année ?

Dasen : 12 contractuels ; 2 démissions de contractuels.

Il serait intéressant d'en comprendre les raisons.

Les élu.es SNUipp-FSU16 interviennent pour une situation particulière où la collègue se voit notifier un avis « défavorable » du médecin de prévention alors même que celle-ci ne l'a pas reçue. Pourquoi ne pas simplement ne rien mentionner dans ce cas ?

Cas des dpt (33 et 87) qui promettent d'accorder inéat si exeat accordé : c'est un cercle vicieux

Les 5 dsden des inéats accordés lors de la capd précédente ont été contactées ?

Est-ce que ça permet aux collègues de rentrer ? Attente des réponses nous réponds le chef de la division des personnels

Peut-on envisager de nouveaux inéats ? Pas pour le moment nous répond la dasen

3 Seconde phase informatisée du mouvement :

175 collègues participants, 75 restent sans poste à l'issue du 2nd mouvement.

Les élu.es du SNUipp-FSU amènent des situations particulières de collègues.

Les élu.es SNUipp-FSU16 demandent ce qu'il en est des **postes ASH ou spécifiques non pourvus** et réclament que l'administration fasse un appel à tous les collègues volontaires (qui laisseraient donc pour une année le poste dont ils sont titulaires).

Cela éviterait d'affecter sur ces postes particuliers des jeunes collègues (puisqu'ils sont nommés en phase d'ajustement) qui risquent d'être mis en difficulté ou de geler certains de ces postes comme ce fut le cas l'an dernier.

SNUipp-FSU16 demandent à avoir connaissance des candidatures reçues et postes qui restent libres :

Restent libres :

- ITEP de Douzat

- **Coordination pédagogique / CMPP bel Air** : une candidature d'une collègue ayant eu un poste au 1^{er} mouvement. Poste qui peut revenir à un départ de stage CAPPEI pour quelqu'un qui n'avait pas de support de stage...

- ½ poste EREA

- ULIS Collège de St Amant de Boixe

- postes Faisant Fonction de directeurs adjoints à la SEGPA de Ruffec

Certains vont être pourvus, d'autres recomposés, mais les collègues intéressés peuvent se faire connaître.

Nous demandons un point sur les courriers reçus par l'administration qui nous informe des possibilités ci-dessus.

Discussion nourrie avec la dasen sur les postes E : certains risquent d'être gelés car non pourvus par des collègues certifiés. Elle évoque la possibilité de les transformer en postes de soutien auprès d'écoles.

Nous dénonçons fortement le détournement de ces postes RASED.

Question du SNUipp-FSU sur le remplacement des collègues ASH sans classe (RASED, référent...): Niet ! nous répond l'administration, ces collègues ne sont pas remplacés (ni quand formation, maternité...)

Nous signalons que nous avons été sollicités par de nombreux collègues face à la difficulté de faire 10

voeux ; en effet, trop peu de postes proposés par secteur géographique empêchent les collègues d'en faire autant sans risquer d'être nommé sur un poste qu'il ne leur convient pas et dont on connaît les conséquences.

L'analyse des documents nous montre que 30 collègues ont obtenu un poste bien qu'ils aient fait moins de 10 vœux : donc l'administration n'a pas besoin de cette règle pour affecter les personnes.

Nous remettrons le dossier sur la table au moment de la rédaction de la circulaire l'an prochain.

Les élu.es du SNUipp-FSU abordent des situations particulières de collègues.

4 Tableau d'avancement à la hors classe

cf déclaration préalable

Le SNUipp-FSU16 et le SE ne peuvent valider cette présentation.

contingent : 64 promotions , 2 sur liste complémentaire

La dsden nous dit que l'avis est figé mais peut être changé si recours. Nous réclamons le texte précisant cette information mais sommes d'ores et déjà convaincu que le recours sera volontaire et fastidieux, donc qu'il n'y a pas d'équité au sein de la profession. Nous réaffirmons notre regret de voir cet avis faisant foi pour tout le reste de la carrière.

Le snuipp 16 développe et argumente :

- on est contre une évaluation des enseignants ayant des répercussions sur le salaire
- la double -peine subie par les PE anciens instituteurs-trices (AGS de PE seulement prise en compte)
- hétérogénéité entre circonscriptions
- demande d'explications de la part des IEN quand avis différent de « très satisfaisant »
- problème de l'aspect figé de l'avis (l'administration nous informe qu'un recours est possible : à creuser, car nous paraît compliqué donc de fait ne sera pas demandé)

Concernant l'égalité hommes / femmes : la dsden s'engage à atteindre parité quotas « excellent », 70 % de femmes cette fois-ci (nous lui rappelons qu'il y a 80 % de femmes enseignantes 1^{er} degré dans le département)

5 Avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

3 collègues concernés : plus de 3 ans dans le 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle (reclassement du 7^{ème} échelon de la HC) : un départ en retraite maintenu, un ok et le troisième n'a pas répondu !

6 Questions diverses des élu.es SNUipp-FSU Charente :

(En noir, les réponses de l'administration.)

-Des collègues nous ont informé au long de l'année de trop perçus récupérés par l'administration sans information préalable et en un seul prélèvement. Quelle est la réglementation en la matière ?

Protocole académique du 14.02 dernier : si trop perçu < 25 % du salaire, échange téléphonique avec collègue, retrait le mois suivant ; obligation d'un courrier si montant > 25 %

Information du montant opaque pour la division des personnels.

- Représentations des écoles dans les conseils école-collège : Sur quel volume horaire est-ce imputable ? Ce temps fait-il parti des ORS des enseignants ? Quid des frais de déplacement ?

A prendre dans les 108 heures, dans la part des 48h (= rencontre parents, conseils des maitres et conseils école collège)

Frais de déplacement : non !

Le SNUipp rappelle que les frais de déplacement ne sont pas pris en charge que pour les « convocations », qui sont obligatoires.

La dasen dit que c'est obligatoire car dans la loi...

- Projet d'école : Combien d'écoles ont-elles reçu un premier retour leur indiquant que leur projet n'était pas validé en l'état ?

Réponse à la prochaine CAPD

- Pouvez-vous nous faire un point sur le remplacement dans le département ?

Entre – 6 et – 59

(30 classes non remplacées pour le stage Pédagogies alternatives du 04.06)

- Quel est le bilan des journées d'aide à la direction des écoles de moins de 4 classes ?

Le 28.05 : 70 % du droit de l'aide à la direction couvert.

- Quid de notre demande pour la rentrée concernant les Brigades départementales : suppléance les jours de pré-rentrée et rentrée dans des écoles accueillant des PES ?

Oui ce sera mis en place avec les IEN en fonction des besoins nécessaires.

- Combien de demandes de disponibilité sont-elles remontées à vos services ? Quand les réponses seront-elles communiquées ?

8 (4 de droit, 4 sur autorisation) nouvelles ; 1 démission après 10 ans de dispo

Réponse d'ici le 3 juillet pour les demandes de détachement.

Toutes acceptées, que ce soit de droit ou sur autorisation.

- Comment se passe la mise en place du Compte Personnel de Formation à la place du DIF ? Quelles en seront les modalités et le calendrier ?

La dsden vient de recevoir un powerpoint et nous le présentera lors de la CAPD du 03.07.

-Plan de formation départemental:

présenté à la prochaine capd (03.07)

- Quelles informations à destination des équipes accueillant des prof des écoles stagiaires à la rentrée :

la dasen propose un vademecum ; nous répondons que l'accueil est imposé !

Un IEN dit que ce point peut être abordé lors de la réunion de directeurs-trices.

